

FLASH DANCE BORMEEN

fdb@flashdancebormes.fr

Tél : 07.67.35.33.93

Site web : <https://flashdancebormes.fr>



Inscription individuelle 2020/2021

N° adhérent FDB : Certificat médical :

Informations personnelles :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Email : @..... N° de téléphone :

• Participation aux cours :

Danse en ligne	débutant	<input type="checkbox"/>	intermédiaire/+	<input type="checkbox"/>	
Toutes danses	débutant	<input type="checkbox"/>	intermédiaire	<input type="checkbox"/>	confirmé <input type="checkbox"/>
Rock	débutant	<input type="checkbox"/>	intermédiaire	<input type="checkbox"/>	confirmé <input type="checkbox"/>
Salsa	débutant	<input type="checkbox"/>	intermédiaire	<input type="checkbox"/>	
Bachata / Kizomba	débutant	<input type="checkbox"/>	intermédiaire	<input type="checkbox"/>	
Bachata	confirmé	<input type="checkbox"/>			
Tango argentin*		<input type="checkbox"/>			

*cours uniquement avec partenaire

Nombre de cours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total année	220 €	250 €	280 €	310 €	340 €	350 €	360 €	370 €	380€	390 €
Case à cocher										

Chèque Espèces

• Cotisation/assurance annuelle : 30 €

Chèque Espèces

Droit à l'image : j'autorise FDB à utiliser les photos et films prises dans le cadre de ses activités et renonce ainsi à mon droit à l'image oui non

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (au dos)
Date et signature

NB : horaires, statuts, règlement intérieur également disponibles sur le site flashdancebormes.fr

Règlement intérieur relatif aux cours de danse

Préambule :

Les cours de danse proposés par l'association sont assurés par un personnel qualifié, rétribué par l'association.
Les cotisations des cours sont calculées au plus juste de manière à assurer la pérennité de l'enseignement sur l'année.

Du déroulement des cours :

Les cours sont assurés chaque année en fonction d'une grille horaire précise qu'il convient de respecter de manière à n'occasionner aucun retard lors du changement de cours.

Les cours commencent et finissent à l'heure. Les portables sont éteints sauf impératif d'astreinte. Ils sont sous la responsabilité de l'enseignant qui dirige les séances et veille au bon déroulement horaire des séquences. Les cours comme le rock et la salsa, intensifs, sont limités à une période de quarante-cinq minutes. Les cours toutes danses sont organisés sur une période de soixante minutes avec un minimum de deux danses pratiquées par séance. Un cours ne peut s'ouvrir qu'à la condition d'être suivi par au minimum l'équivalent de cinq couples inscrits soit dix personnes. Un vestiaire est disponible, utilisez-le pour ne pas encombrer la salle. De même ayez l'amabilité de ranger les chaises après usage.

La séquence d'un cours peut être filmée sous la condition expresse de l'accord du Président de FDB ou du professeur et à des fins rigoureusement confidentielles et personnelles.

Dans le cadre du droit à l'image, chaque adhérent autorise FDB à publier des photos ou films lors de cours ou de soirées dansantes sauf cas contraire indiqué au dos.

L'inscription aux cours :

Une période d'essai est proposée aux danseurs jusqu'à fin Septembre.

Cette période permet de tester les possibilités de chacun dans le niveau suivi. Lors de cette période les pratiques sont réalisées au niveau réel du cours proposé par l'enseignant. Il est utile de se rapprocher de son avis lors du choix des cours.

Après la période d'essai les inscriptions définitives aux cours doivent être réalisées auprès du secrétariat et de la trésorerie selon le barème tarifaire fourni à la rentrée.

Les cours se payent à l'année.

La participation au cours nécessite le dépôt d'un certificat médical stipulant la capacité à pratiquer la danse en dehors de toute compétition ou pour la compétition si certains veulent se hisser à ce niveau. Ce certificat engage la couverture des assurances et la responsabilité de l'association.

Une liste des inscrits aux cours sera affichée sur le panneau d'accueil. Ne peuvent accéder au cours que les danseurs dûment enregistrés et à jour des documents et cotisations nécessaires.

Fiche d'adhésion à l'association / Fiche d'inscription aux cours avec choix des cours / Versement des cotisations adhésion et cours / Certificat médical.

L'inscription à un cours est nominative et ne peut être cédée. L'accès à un cours nécessite un enregistrement pour ce cours sur l'année et ne peut être panaché avec un autre.

De même l'inscription aux cours désignés « danse en couple » nécessite la présence continue sur l'année de deux inscrits dansant ensemble.

Une personne seule ne peut accéder au cours sauf à bénéficier d'un danseur ou d'une danseuse, inscrit sur les cours supérieurs et volontaire pour assurer sa fonction de cavalier ou cavalière sur l'année. Tout danseur seul ayant souscrit pour cinq cours et plus n'est pas prioritaire sur les éventuels cours supplémentaires (cours autres que les cinq de son inscription) en danse de couple, place étant réservée aux adhérents entrants qui suivent ce niveau.

Dans le cas où une danseuse serait seule, elle ne saurait interférer entre les couples et s'en remettrait aux professeurs.

Le versement des cotisations

L'adhésion à l'association est acquittée par un chèque à part au nom de l'association.

La cotisation cours est fonction du nombre de cours choisis et est versée pour l'année. Pour favoriser l'accès aux cours elle peut être fractionnée en plusieurs chèques au nom de l'association.

Son versement est nécessaire pour accéder aux cours envisagés. La cotisation n'est pas remboursable.

Sont soumis à une exonération de cotisation cours, complète ou partielle, les personnes suivantes :

- . Gratuité pour les jeunes de moins de 17 ans à l'adhésion
- . Demi-tarif pour les étudiants sur présentation de la carte

Chaque danseur est affilié à la Fédération des Sports de Danse de France et danses de loisir (FSD) par l'intermédiaire de son Comité National des Danses de Société (CNSO). A ce titre une licence nominative est enregistrée par la fédération, cette licence est payée par l'association. Cette licence fédérale ouvre droit à assurance. Une carte est distribuée au licencié.